

Les disjonctions selon ENEDIS

Bonjour

Voici la réponse officielle, celle du directeur Enedis de Saône et Loire, à l'occasion d'une réunion publique organisée hier soir par le maire d'une petite commune.

"Les disjonctions sont marginales. Dans la plus part des cas, nous avons constaté que le disjoncteur n'était pas calibré à la puissance réellement souscrite. Par exemple 45 Ampères (ce qui correspond à 9 KVA) alors que l'abonnement est de 6 KVA.

Sans doute ces disjoncteurs ont-ils été modifiés par des électriciens privés et l'abonné n'a pas déclaré cette modification à son fournisseur d'électricité, ce qui en soit est une infraction. Ces abonnés ont donc pu bénéficier un temps d'une puissance disponible supérieure à la puissance souscrite."

Français, tous voleurs, menteurs, tricheurs. C'est bien connu !!!

Yves

--

www.asr71.lautre.net